
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 97. — Quarante-Heures, 97.

Partie officielle : Nomination ecclésiastique, 98.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Les Missions de la Rhodésie-Nord, 98. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Indulgence plénière *toties quoties* pour le jour des morts, 104. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 105. — Feu Mgr F.-X. Belley, P. S. S., 107. — LES LIVRES, 108.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : La France et les élections, 109.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 19 octobre. — XIX ap. Pent. et 4 d'oct. Du dim.
Lundi, 20. — S. JEAN DE CANTI, conf.
Mardi, 21. — S. HILARION, abbé, conf.
Mercredi, 22. — De la férie.
Jeudi, 23. — De la férie.
Vendredi, 24. — De la férie.
Samedi, 25. — De la Ste Vierge.
Dimanche, 26. — XX ap. Pent. et 5 d'oct. Du dim.

QUARANTE-HEURES

19 octobre, Plessisville. — 21, Ste-Foy. — 23, St-Pierre, I. O. — 25, Hopital St-Michel Archange.

PARTIE OFFICIELLE

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :
M. l'abbé ANTONIO PICHER a été nommé vicaire à Kamouraska.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LES MISSIONS DE LA RHODÉSIE-NORD

Entretien avec un Père Blanc, Missionnaire d'Afrique

Un collaborateur distingué de la Semaine Religieuse a bien voulu nous adresser les très intéressantes notes suivantes, que nous nous empressons de publier :

Le Révérend Père ne m'en voudra pas, j'espère, de reconstituer et de publier la conversation que nous avons tenue ensemble l'autre jour. Mon indiscrétion, si j'en commets une, ne saurait que faire du bien.

Veillez donc, s'il vous plaît, lui ai-je dit, me parler de vos missions ; vous m'intéresserez vivement. Vous avez été en Afrique, n'est-ce pas ?

— Oui, j'y ai passé sept ans. Je suis revenu au Canada (car je suis Canadien) quelque temps après le commencement de la Grande Guerre.

— Dans quelle partie de l'Afrique avez-vous exercé votre ministère évangélique ?

— Dans la Rhodésie-Nord. La Grande Bretagne possède une large bande de terre qui s'étend de l'Égypte à l'Union Sud-africaine en passant par l'Afrique centrale : c'est dans cette bande de terre que se placent la Rhodésie-Nord et la Rhodésie-Sud. La Rhodésie-Sud est située entre l'Union Sud-Africaine et la Rhodésie-Nord ; et la Rhodésie-Nord, entre le neuvième et le quinzième

degré de latitude sud. Comme vous le voyez, la Rhodésie-Nord se trouve déjà assez loin dans le sud.

— Et le climat de la Rhodésie-Nord ? . . .

— Le climat est agréable et sain. Cependant, à la suite des grandes pluies (en l'espace de trois quarts d'heure, durée ordinaire des orages, il tombe parfois d'incroyables quantités d'eau), nous avons à redouter les fièvres paludéennes. Elles s'attaquent à tous, indigènes et blancs, mais surtout aux blancs. La civilisation finira-t-elle par les chasser ? D'années en années, à mesure que nos missions se développent, leurs ravages diminuent, un peu à cause des précautions hygiéniques que nous prenons et faisons prendre, un peu par l'usage préventif et curatif de la quinine, et beaucoup, semble-t-il, pour des raisons qui jusqu'ici sont restées obscures. Le fait est là : depuis vingt ans, amélioration progressive . . .

— Et quelle est la population du pays ? Combien d'habitants, de quelles races sont-ils ?

— En Rhodésie-Nord, les blancs sont très peu nombreux : le gouverneur et les employés de l'administration, les missionnaires, puis, çà et là, quelques agriculteurs : voilà à peu près tout. Les nègres, eux, se chiffrent à 800,000 environ. Ils se répartissent en plusieurs tribus, dix, douze tribus, qui parlent autant de langues ou dialectes différents. En réalité, trois tribus principales se partagent la contrée : les autres comptent beaucoup moins ; et de ces trois tribus principales, l'une, celle des Babembas, domine les autres, quoiqu'elle ne forme qu'une peuplade de 100,000 âmes. Quiconque connaît bien l'idiome des Babembas réussit à communiquer, tant bien que mal, avec tout le reste de la population noire.

— Comment et de quoi vivent les peuples indigènes ?

— Leur vie, en général, vous vous en doutez, n'a rien de luxueux, ni dans le logement, ni dans la nourriture, ni dans l'habillement. Leur logement : une petite maison de bois, tout simple, d'assez bonne apparence pourtant. Leur nourriture : l'éleusine (sorte de millet), le maïs, la pomme de terre et semblables produits de leur culture encore primitive. Leur habillement : une sorte de pagne de cuir ou d'écorce à deux pendants, qui tombent l'un en avant et l'autre en arrière.

— La plupart d'entre eux, sans doute, sont encore païens ?

— Ah ! oui !... Il n'y a que vingt ans que nos missionnaires sont entrés en Rhodésie-Nord...

— En quoi consiste la religion païenne des Rhodésiens ?

— La superstition tient une large place dans leurs idées religieuses. Aussi serait-il impossible d'y voir un corps de doctrine logique, un tout homogène. Voici tout de même les croyances fondamentales : l'existence d'un Être suprême unique, spirituel, infini, tout-puissant, créateur et souverain de l'univers, qui rémunère la vertu et châtie le crime ; l'existence de l'âme humaine, sa spiritualité, sa survivance au delà de ce monde. En fin de compte, les païens de la Rhodésie-Nord croient en Dieu, à l'immortalité de l'âme, à une loi morale qui règle nos actions, à la juste rétribution, dans une autre vie, du bien et du mal accomplis dans la vie présente.

— Ils ne sont pas polythéistes !

— Non, pas précisément. Entre Dieu et nous, ils admettent des esprits bons et des esprits mauvais. De ces esprits, il font des dieux, à qui ils offrent des sacrifices, mais des dieux créés, qui dépendent totalement de l'Être suprême, ne possédant ni l'excellence de sa nature ni ses attributs. C'est, déformée et défigurée, l'idée des anges et des démons.

Au-dessous de ces esprits, créés dieux, il y a les âmes divinisées : celles des héros, des grands ancêtres, chefs de tribu ou chefs de famille. On leur rend un culte, on leur offre des sacrifices comme à des dieux ; on les invoque dans les malheurs, dans les difficultés, on implore leur protection. Cette croyance erronée, ces pratiques entachées d'idolâtrie ou de fétichisme, nous font pourtant penser au culte catholique des saints et au dogme de la communion des saints, n'est-ce pas ?

De toutes ces notions sur l'âme, sur les esprits, sur la divinité, le missionnaire rejette ce qui est faux et retient ce qui est vrai. Tout élément de vérité, débarrassé des scories, purifié, nous sert de point d'appui pour édifier dans les intelligences la vérité intégrale.

— Les Rhodésiens croient-ils à la métempsycose, comme il arrive d'ordinaire aux païens ?

— Oui, au moins dans une certaine mesure. Selon leur credo, les âmes des morts passent souvent à des corps nouveaux.

Comment vérifier le fait ? A lieu la naissance d'un enfant : le jour même ou l'un des huit jours suivants, grande réunion de famille. On appelle le sorcier qui joue chez les païens de la Rhodésie une sorte de rôle sacerdotal. Après force jongleries ou évocations, le sorcier fait connaître aux parents l'âme du nouveau-né : c'est celle de tel aïeul, de tel bis-aïeul, de tel oncle, que sais-je ? Puis, il impose un nom à l'enfant.

— Mais comment les pauvres gens expliquent-ils les misères dont l'humanité est affligée ?

— La tradition leur a conservé, sous la forme d'un mythe, le souvenir de la chute originelle. Tous nos malheurs partent d'une curiosité de la première femme, de l'ouverture d'une boîte portant des fruits, mais aussi remplie de maux... Voilà bien la boîte de Pandore. Mais rien de semblable au geste d'Hercule délivrant Prométhée : aucune idée même vague d'un Sauveur, de la rédemption. Aucune idée, non plus, de la fin du monde, de la résurrection des corps, de la vision béatifique. Le ciel que se promettent ces païens misérables ne donne qu'un bonheur purement naturel. Leur enfer est aussi très mal conçu :

Avec le temps on finit par en sortir ou on est transformé en mauvais esprit.

— A quoi se résument les préceptes de leur morale ?

— Il faut adorer l'Être suprême et les divinités inférieures, leur offrir des hommages et des sacrifices ; il faut honorer ses parents... Il est défendu de blasphémer, de tuer, de voler, de commettre la fornication, l'adultère et certaines des autres actions contraires à l'honnêteté des mœurs... Autant de préceptes de la loi naturelle qu'ils reconnaissent venir de l'Être suprême. D'après les coutumes du pays, le meurtre et l'adultère méritent la mort ; le vol est châtié par la mutilation du corps : amputation des oreilles, des mains, des pieds... Aujourd'hui, cependant, tous les délits sont jugés par les tribunaux anglais et punis selon les lois anglaises. Mais, lois anglaises ou coutumes rhodésiennes, en pratique, les païens sont voleurs, impudiques, et quelquefois homicides. S'ils ont commis un crime quelconque, ils recourent, un peu à la manière judaïque, aux ablutions corporelles : beaucoup de péchés, beaucoup d'ablutions...

— Sont-ils polygames ?

— Théoriquement, la polygamie ne leur répugne guère ; mais les cas en sont plutôt rares : quelques-uns par ci, par là, surtout chez les chefs. Le pire abus, relativement au mariage, c'est la diffusion des pratiques malthusiennes. Et il en est un autre, presque égal au premier : les filles se fiancent ordinairement vers dix ans avec des garçons de dix-sept ou dix-huit ans ; et tout ensuite après les fiançailles, la vie maritale. . . Le christianisme, tout en moralisant, augmentera la natalité et protégera la santé de la femme. . .

— Combien y a-t-il de missionnaires catholiques en Rhodésie-Nord ?

— Vingt-quatre Pères Blancs, presque tous français. Il y a aussi des Jésuites dans le sud du pays ; j'ignore leur nombre.

— Et combien de catholiques ?

— Vingt-cinq mille catholiques et vingt-cinq mille catéchumènes (sans compter les missions de la Compagnie de Jésus). Mais notre action directe s'étend bien au delà de cette petite communauté. Par nos écoles et par nos catéchismes, nous agissons sur ce...t trente autres mille personnes, au moins. De ces dernières, la plupart, l'expérience nous permet de l'affirmer, se convertiront tôt ou tard et mourront au sein de l'Église. Et il faut encore tenir compte de notre influence indirecte. Les catholiques et les catéchumènes parlent, au milieu des païens, des dogmes catholiques et de la morale du Christ, en même temps qu'ils édifient par leurs exemples ; petit à petit ils assainissent les esprits et corrigent quelque chose des mœurs ; ils préparent ainsi les voies au catholicisme. La moisson s'annonce donc abondante ; mais hélas ! les ouvriers font défaut ! Priez le Souverain Maître de susciter et d'envoyer des travailleurs. . .

— Les résultats obtenus sont vraiment admirables ! . . .

— D'autant plus qu'en général catholiques et catéchumènes sont très fervents. Les exemples de sainteté ne manquent pas. Nous avons confiance que, des familles chrétiennes, sortiront bientôt des prêtres, des apôtres indigènes. . . Oh ! alors, espérons-le, l'œuvre de Dieu s'accomplira avec rapidité. . . En attendant, il faut compter beaucoup sur les Français et. . . les Canadiens.

— L'Angleterre ne cherche pas à entraver l'évangélisation ? . . .

fa
d
d
th

— Nullement. Nous jouissons de la plus complète liberté. Naturellement, les ministres protestants sont rendus dans le pays. Mais à leur prosélytisme nous opposons le nôtre à notre gré, et leur influence n'est pas considérable. Des personnages anglais haut placés favorisent discrètement les missions catholiques, disant : " Vous faites une œuvre meilleure et beaucoup plus durable que nos ministres ; avec la religion, vous enseignez l'agriculture et tout ce qui contribue au développement du pays..." J'ajoute que les missionnaires canadiens-français, parce que sujets britanniques et réputés loyaux, sont l'objet d'une bienveillance particulière. J'ajoute encore que le régime anglais se montre très bon, très humain envers les noirs.

— Pourriez-vous me dire un mot de l'organisation politique ?

— Chaque tribu a son chef indigène, mais ce chef n'a qu'un pouvoir nominal. L'administration anglaise le paye grassement et lui donne quelques galons ; il se croit important. Tandis que sa vanité est satisfaite et que la tribu est contente de son sort, les lois anglaises gouvernent le pays, les tribunaux anglais rendent la justice, pour le plus grand bien de tous. L'autorité réelle appartient donc au gouverneur anglais, qui l'exerce par des subalternes dans les limites tracées par le gouvernement impérial.

— Retournez-vous en Rhodésie ?

— Je l'espère, j'ai hâte d'y retourner. Je me suis attaché à ces pauvres nègres, au milieu desquels j'ai goûté tant de consolations. Priez pour eux. Puisse l'Église faire chez eux de nombreuses conquêtes !

Là-dessus le Révérend Père prit congé.

Que n'ai-je, comme lui, la vocation de missionnaire !

J. C.

ERRATA

Nos lecteurs ont sans doute déjà corrigé eux-mêmes les deux fautes typographiques qui faisaient écrire au R. P. Grégoire, dans sa très intéressante lettre de la semaine dernière : le général de *Charrette*, pour le général de *Charette*, et M. le chanoine *Gauthier*, directeur de la *Foi catholique*, pour M. le chanoine *Gaudeau*.

LITURGIE ET DISCIPLINE

INDULGENCE PLÉNIÈRE " TOTIES QUOTIES " POUR LE JOUR DES MORTS

Le 2 novembre tombant cette année le dimanche, et la Commémoration des Morts étant renvoyée au lendemain, plusieurs personnes nous ont demandé quelques précisions au sujet de l'indulgence bénédictine. Nous croyons rencontrer les désirs de nos lecteurs en donnant de nouveau l'historique, la nature de cette précieuse indulgence, et les conditions pour la gagner.

Historique et nature de l'indulgence.— En vertu d'un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 27 février 1907, une indulgence plénière *toties quoties*, applicable aux âmes du Purgatoire, était accordée, aux conditions ordinaires, aux fidèles qui visitaient une église ou un oratoire public de l'Ordre de saint Benoît, depuis midi, le jour de la Toussaint jusqu'à minuit le jour des Morts. En cas, d'impossibilité de visiter une église ou un oratoire de l'Ordre de saint Benoît, les fidèles qui portaient habituellement la médaille *jubilatoire* de saint Benoît, gagnaient l'indulgence ci-dessus en visitant n'importe quelle église ou chapelle publique.

Cette précieuse faveur est maintenant offerte à tous les fidèles. En effet, par un décret du Saint-Office (Section des Indulgences) en date du 25 juin 1914, Sa Sainteté Pie X, de sainte mémoire, a daigné accorder à perpétuité, pour le 2 novembre de chaque année, que les fidèles qui s'étant confessés et ayant communie, visiteront *avec l'intention de secourir les défunts* une église ou un oratoire public ou semi-public et y prieront aux intentions du Souverain Pontife, puissent gagner à chaque visite une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire seulement.

Conditions à remplir.— 1° Une bonne confession. La confession dans les huit jours qui précèdent le 2 novembre suffit. Les personnes qui ont l'habitude de se confesser tous les quinze jours (*Codex Juris Canonici*, can. 931, parag. 3) peuvent se contenter de leur confession accoutumée. Celles qui communient tous les jours ou seulement cinq ou six fois par semaine (*S. C. Indulg.* 14 fév. 1906 ; *C. J. C.* can. 931) ne sont même pas obligées de faire cette confession chaque quinzaine (il en est ainsi pour n'importe quelle autre indulgence). La confession faite dans les huit jours qui suivent le 2 novembre suffit aussi (*C. J. C.* can. 931, parag. 1).— 2° Une bonne communion. On peut communier la veille du 2 novembre et dans les huit jours qui suivent (*C. J. C.* can. 931, parag. 1).— 3° La visite des endroits prescrits *avec l'intention de secourir les défunts*. Les personnes qui vivent en communauté peuvent visiter leur chapelle (*C. J. C.*, can. 929).— 4° Des prières vocales aux intentions du Souverain Pon-

tife. Cinq *Pater* et cinq *Ave*, ou d'autres prières de même longueur, suffisent pour chaque visite.

Le 2 novembre veut dire, à partir de midi le jour de la Toussaint jusqu'à minuit le lendemain. Lors même que par suite de la coïncidence avec le dimanche, l'office des défunts est transféré au lendemain, l'indulgence reste attachée au 2 novembre. (S. C. Indul. 20 nov. 1907).

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Profession religieuse.—Mardi, le 30 septembre, M. l'abbé Maxime Fillion, curé de St-Raymond, présidait une cérémonie de profession religieuse à l'Hôtel-Dieu de Lévis. MM. les abbés Elias Roy, chapelain de l'Hôtel-Dieu, et Joseph Roy, préfet des Études au Collège des Lévis, assistaient l'officiant.

Ont fait profession : Sœur Marie de la Protection, née Marie-Aurélié Trudel, et Sœur Catherine de Saint-Augustin, née Marie-N. Routhier. Le R. P. Dagnaud, eudiste, curé du Saint-Cœur de Marie de Québec, prononça le sermon. Assistaient à cette cérémonie religieuse : Mgr F.-X. Gosselin, curé de Lévis ; Mgr C. Lemieux, supérieur du Collège de Lévis, et M. Lucien Gauvreau, ancien aumônier du Couvent de Lauzon.

Presbytère incendié.— Un incendie a détruit lundi soir, le 6 octobre, le presbytère de Saint-Adrien-d'Irlande, et a légèrement endommagé l'église.

Deux nouveaux commandeurs de S. Grégoire. — Lundi après-midi, le 13 octobre, dans le salon de l'archevêché, Son Éminence le cardinal Bégin a remis à Sir Georges Garneau et à M. P.-T. Legaré, le diplôme de Commandeur de Saint Grégoire le Grand. Cette distinction a été accordée par le Souverain Pontife aux nouveaux commandeurs, " pour reconnaître la dignité et le droiture de leur vie et récompenser leur générosité à l'égard de la nouvelle église du Saint-Cœur de Marie." La *Semaine religieuse* prie les deux nouveaux commandeurs d'agréer ses félicitations.

A leur nouvelle résidence.— Avec le commencement d'octobre les dernières nominations ecclésiastiques ont pris effet, et comme conséquence, plusieurs prêtres de notre diocèse occupent une résidence nouvelle, qu'il serait utile à nos lecteurs de connaître. Ainsi M. l'abbé Lucien Gauvreau, qui a été remplacé à l'aumônerie du Couvent de Lauzon par M. l'abbé E. Généreux, a maintenant sa résidence à l'Hôtel-Dieu de Lévis ; M. l'abbé Th. Turcotte qui

a laissé la cure de St-Benoît-Labre pour raison de santé, demeure au Pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague ; M. l'abbé L.-L. Paradis, qui a abandonné la cure de Lotbinière également pour raison de santé, a pris sa résidence à Lotbinière même, dans une maison privée.

Pour l'Europe.— M. l'abbé A.-A. Godbout, curé de Saint-François d'Assise, est parti pour New-York vendredi, le 10 octobre, d'où ils embarqueront pour l'Europe, à bord du vapeur "Rochambeau". M. l'abbé Godbout visitera surtout la France et l'Italie.

Prise d'habit et profession religieuse.— Vendredi, le 10 octobre, en la fête de saint Louis-Bertrand, Sa Grandeur Mgr Roy a présidé une prise d'habit et une profession religieuse au Couvent des Sœurs Dominicaines de l'Enfant-Jésus (chemin Saint-Louis). Sa Grandeur était assistée du R. P. A. Roy, O.P., du couvent des Dominicains de Québec, et de M. l'abbé C.-N. Gariépy, du Séminaire de Québec.

Ont pris le saint habit : Mlles Anna Breton, de Saint-Raphaël, en religion sœur Marie de la Protection ; Eva Lavoie, de Montréal, en religion sœur Paul-Eugène ; Alfréda L'Étoile, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en religion sœur Marguerite de Jésus ; Marie-Rose Foy, de Saint-Pierre-de-Broughton, en religion sœur Céline de la Présentation.

Ont fait profession des vœux temporaires : Mlles Lucienne Bisson, de Québec, en religion sœur Marie-Bernard ; Thérèse-Aglé Drouin, de St-Ferréol, en religion sœur Marie de l'Incarnation ; Lucie Lord, de Lotbinière, en religion sœur Marie-Alphonse de Liguori.

A fait profession des vœux perpétuels sœur Lucie de Marie, née Honorine-Léonie Costin, de Lévis.

M. l'abbé C. Foy, du Séminaire, a prononcé le sermon.

A l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang. — Lundi matin, le 13 octobre, M. le chanoine Charles Gagné, assisté de Mgr Amédée Gosselin, du Séminaire, et du R. P. H. Lefebvre, S.J., a présidé l'élection du conseil des Sœurs de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang.

Le nouveau conseil est composé comme suit : supérieure : Sœur Marie du Calvaire ; assistante : Sœur Saint-Dominique ; Maitresse des Novices : Sœur Marie du Rosaire ; Première hospitalière : Sœur Catherine de Saint-Augustin ; Dépositaire de la communauté : Sœur Saint-Denis. Dépositaire de l'hôpital : Sœur Saint-Maxime ; septième Conseillère : Sœur Marie de l'Incarnation.

Aux Prières.—Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. le docteur J.-P. DeBlois, décédé subitement lundi soir, le 13 octobre, à Saint-Sauveur, à l'âge de 60 ans. Il était le père de M. l'abbé Eudore DeBlois, vicaire à Saint-Anselme.

— Nous recommandons aussi aux prières de nos lecteurs, l'âme de Madame Octave Corriveau, née Phélia Blais, décédée dimanche, le 12 octobre, à l'âge de 63 ans, et inhumée à Saint-Vallier, le 15 octobre. Elle était la mère de M. l'abbé Proculus Corriveau, vicaire à St-Prosper-de-Dorchester.

FEU MGR F.-X. BELLEY, P. S.S.

Le mercredi 8 octobre, nous avions l'honneur, M. le chanoine Arseneault et moi, d'accompagner S. E. le Cardinal dans une visite à Mgr Belley, curé de la Baie Saint-Paul. Quand nous repartîmes, le soir, Mgr Belley vint nous reconduire jusqu'à bord du train qui devait nous ramener à Québec. Le lendemain midi, une dépêche m'informait que le Curé de la Baie Saint-Paul venait d'être foudroyé par une mort absolument soudaine, au cours d'une conférence ecclésiastique qu'il présidait, et le second jour des Quarante-Heures que l'on célébrait à l'église paroissiale.

Notre amitié datait du Grand Séminaire, que nous fîmes tous deux à Québec. Né à Saint-Alexis (Chicoutimi) le 19 décembre 1849, ordonné prêtre à Québec le 22 mai 1875, l'abbé Belley fut, a-t-on dit, le premier prêtre fourni à l'Église par le pays du Saguenay. Dès l'automne suivant, il fut appelé à faire partie du personnel du Séminaire de Chicoutimi, qui n'avait encore que deux ans d'existence. J'allai l'y rejoindre un mois plus tard.— Les belles années que nous vivions alors ! Le travail était accablant ; les conditions matérielles, bien imparfaites. Mais il régnait entre nous tant de cordialité ! La petite communauté qui nous était confiée était si neuve, si docile ! Mais qu'il est effarant pour moi de constater que tous les prêtres et presque tous les séminaristes que nous eûmes pour collègues durant ces années d'enseignement sont aujourd'hui dans l'autre monde...

Mgr Belley passa trois années au Séminaire de Chicoutimi. Il y fut directeur des élèves, et en même temps, durant deux ans, professeur de la classe de Versification.

Il est ensuite curé de Saint-Prime de 1879 à 1890, de Chambord de 1890 à 1893, et, en 1893, de la cathédrale de Chicoutimi, poste où il fut attaché durant une quinzaine d'années. Ce fut au cours de cette période qu'il se vit honoré de la prélature romaine et promu à la dignité de vicaire-général du diocèse. Il fut ensuite

appelé à la cure de Saint-Félicien et, il y a six ou sept ans, à celle de la Baie Saint-Paul.

Dans toutes ces situations diverses, Mgr Belley est resté le même, c'est-à-dire prêtre pieux, homme de devoir, d'un zèle inlassable. Malgré un tempérament que l'on pouvait croire violent, il était constamment plein de douceur, de tact, de prudence et de réserve. Il était absolument étranger à toute pose ou prétention, et d'une modestie peut-être excessive, bien que le courage ne lui fit pas défaut quand il en fallait. Mais ce qui fut le plus caractéristique dans la carrière du défunt Prélat, ce fut sans doute l'insigne dévouement qu'il mettait au service des œuvres qui lui étaient confiées, et par suite, l'inlassable ardeur au travail qu'il a montrée durant toute sa vie, et qui peut n'avoir pas été sans influence sur la soudaineté tragique de sa mort.

Chan. V.-A. HUARD

LES LIVRES

LA REVUE MODERNE. Publiée à Montréal, casier postal 35, station N
Abonnement : \$3.00 par année, au numéro : 25 sous.

Une femme de lettre bien connue Mme Huguenin (Madeleine) vient de fonder une revue qui fera honneur à la littérature canadienne. Le motto choisi par la Directrice "S'unir pour grandir" indique assez l'esprit qui animera la revue. Une union forte et profonde des races, des groupes, des volontés, des talents pour atteindre à un idéal vraiment canadien, voilà le but à réaliser.

Pour atteindre ce but, Madame Huguenin s'est attaché les services d'écrivains très au fait des questions canadiennes comme étrangères. Quelques illustrations ajouteront à la beauté de la *Revue Moderne* qui chaque mois nous apportera un roman complet.

Fait nouveau et magnifique, la *Revue Moderne* paiera ses collaborateurs, et il est même stipulé dans la circulaire adressée par la Directrice, qu'aucun article, ne paraîtra dans la revue qui n'ait été payé.

La *Revue Moderne* sera en vente dans tous les dépôts, le 16 novembre prochain. L'abonnement sera de trois dollars l'an pour le pays, de trois dollars et demi pour l'étranger, et se vendra 25 sous le numéro.

Encourageons cette entreprise nationale.

IMBERT DE SAINT-AMAND. *Marie-Antoinette et l'Agonie de la Royauté*. Nouvelle édition. Paris (Librairie P. Lethielleux, 10, rue Cassette). Vol. in-12 de 364 pages. Prix : 2 francs 90.

Ce travail qui, comme tous les ouvrages de M. de Saint-Amand, joint l'exactitude scrupuleuse de l'histoire à l'intérêt mouvementé du roman, commence par la fuite de Varennes et se termine par la proclamation de la République le 21 septembre 1792, jour où sombra la Royauté.

L'auteur a su grouper autour de celle qui, naguère allait "faire la laitière" dans le petit village d'opéra comique du Trianon, toutes les figures historiques du temps, tous les acteurs d'un drame passionnant où apparaissent au premier plan les deux jeunes femmes qui personnifient d'une manière si curieuse et si pathétique, l'une des tendances de l'ancien régime, l'autre celle de la bourgeoisie : Marie-Antoinette et Madame Roland.

Du même auteur, à la même librairie, sont déjà en vente :

"Les beaux jours de Marie-Antoinette", "Marie-Antoinette aux Tuileries", "La dernière année de Marie-Antoinette", "La Jeunesse et l'impératrice Joséphine", "La Citoyenne Bonaparte".

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LA FRANCE ET LES ÉLECTIONS

De récentes dépêches ont annoncé que les élections françaises auront lieu le 16 novembre. La Chambre actuelle, élue en mai 1914, compte un peu plus de 600 députés, dont la majorité est anticléricale. Que sera la prochaine chambre ? Voilà la question que se posent, aujourd'hui, tous nos lecteurs, dont quelques-uns nous ont demandé de leur dire ce que nous en pensons.

Sans prétendre en savoir plus long que les lecteurs de la *Semaine religieuse* sur ce grave et très intéressant sujet, nous voulons bien en causer un peu avec eux, utilisant de notre mieux, dans ce but, les documents que la presse catholique française nous a fournis, depuis quelques semaines, sur la campagne électorale.

Et, tout d'abord, où en est, en France, à la veille des élections, l'union sacrée, qui se révéla au monde d'une façon si merveilleuse en ce jour du 4 août 1914, où l'unanimité des députés acclama le gouvernement qui venait de répondre aux provocations et aux actes de guerre de l'Allemagne par l'appel aux armes ? L'année de paix qui va se terminer le 11 novembre, anniversaire de l'armistice, ne semble pas l'avoir renforcée. Et le discours de l'ancien premier-ministre Briand, prononcé, il y a quelques semaines, devant ses électeurs de Saint-Étienne, lui a porté un coup assez rude. "J'entends parler d'union sacrée : le péril national est passé : je n'en veux plus", s'est écrié le politicien néfaste et retors qui a fait la Séparation. Mais on aurait tort de croire que cette dénonciation brutale de l'union sacrée n'a eu que

des échos favorables dans le parti radical, le parti au pouvoir en France depuis Gambetta. M. Jonnart, sénateur du Pas-de-Calais, ancien gouverneur de l'Algérie et ancien ministre d'État, dans une lettre ouverte adressée à Briand et reproduite par toute la grande presse parisienne, a fermement protesté contre ce cri de partisan : " Vous venez de prononcer à Saint-Étienne des paroles qui ne laisseront pas que d'émouvoir beaucoup de vos meilleurs amis. Vous avez dit que la politique d'union a fait son temps. J'estime, pour ma part, qu'elle n'a jamais été plus nécessaire... La reconstruction nationale, mon cher président, ne saurait se poursuivre dans le tumulte des querelles politiques, ni dans le chaos des divisions parlementaires... Toutes les intelligences et toutes les bonnes volontés réunies, étroitement associées, entendez-moi bien, suffiront à peine à l'accomplissement de l'œuvre formidable que devra réaliser le Parlement de demain. Vous voulez, dites-vous, la pensée libre. Libérons-la d'abord des mesquines préoccupations et des coteries de la politique que vous avez naguère qualifiées plus sévèrement que personne. Et qu'à cette heure la plus tragique peut-être de notre histoire, au-dessus de toutes les opinions, celle-ci se dresse encore résolument : la France avant tout ! " Nobles paroles de l'un des chefs les plus marquants du parti au pouvoir, qui nous laissent espérer que, si l'union sacrée est affaiblie, en France, elle n'y est pas encore morte.

Mais il faut bien reconnaître que cet affaiblissement est d'un caractère grave et inquiétant. M. Briand, en effet, n'a pas reçu que des critiques de la part des radicaux au sujet de son discours de Saint-Étienne. " Il faut, avait-il dit, faire l'union entre tous les républicains, quelle que soit leur nuance et leur hardiesse, mais entre les républicains seulement. " Et l'orateur radical-socialiste avait pris soin de préciser que les " républicains " sont tous ceux qui regardent comme " intangibles " les lois sectaires votées par le parlement français depuis une quarantaine d'années. Républicain veut donc dire encore, pour Briand, anticlérical. Or, le *Temps*, qui est l'organe de la bourgeoisie radicale et qui a souvent loué l'union sacrée pendant la guerre, n'en a pas moins donné son adhésion sans réserve au discours de Saint-Étienne, pendant que M. Chaumet, secrétaire-général de l'*Alliance républicaine démocratique* (parti Carnot), a pris soin, lui aussi, de déclarer que l'union des républicains doit être fondée sur la laïcité, pierre angulaire de la société moderne. Pour ces messieurs du radicalisme, la république, c'est donc l'anticléricalisme ; et l'Union nationale républicaine dont ils préconisent la formation, en vue des élections, n'est rien autre chose, dit M. Jean Guiraud dans *la Croix* que " l'ancienne concentration républicaine qui a

fonctionné depuis 1880 et nous a valu la détestable politique intérieure de l'avant-guerre." Nous voilà loin de l'union sacrée.

Donc, d'après le plus grand organe républicain, le *Temps*, comme d'après le *Radical*, d'après les délibérations du Congrès du parti radical et radical-socialiste, citées plus bas, et d'après l'*Alliance démocratique*, doivent être exclus de l'Union nationale républicaine, non seulement les adversaires du régime républicain, légitimistes, orléanistes et bonapartistes, mais encore tous les républicains qui admettent comme désirable la révision ou la répudiation des lois dites "républicaines", c'est-à-dire la loi contre les Congrégations, la Séparation, la laïcité de l'enseignement, le divorce et la rupture avec le Saint-Siège. Et M. Chauvet précise brutalement, dans l'*Avenir*, organe de son parti républicain, l'Alliance Carnot, le partage des forces électorales qu'il souhaite voir s'effectuer avant la grande bataille du 16 novembre : "A droite, dit-il, les monarchistes, les césariens, les cléricaux qui s'obstinent à rallumer la guerre religieuse, entreront aussi en bataille contre les républicains."

Le Congrès officiel du parti radical a prononcé non moins formellement l'exclusion des catholiques de toute combinaison électorale, quand il a affirmé dans une de ses principales délibérations, que "le comité exécutif du parti radical et radical socialiste se déclare décidé à répudier tout élu ou tout candidat qui accepterait de figurer sur une liste électorale aux côtés de ceux qui n'ont cessé de combattre la République laïque, démocratique et sociale."

Il n'y a donc pas d'illusion à se faire, les chefs, du moins, la plupart des chefs du parti radical sont encore anticléricaux, comme avant la guerre.

Du côté des républicains conservateurs ou franchement catholiques, il y a le groupe de l'*Entente républicaine* de M. Arago, la *Fédération républicaine* de M. Charles Benoît, et l'*Action libérale populaire* de M. Jacques Piou, groupement auquel appartenait le comte de Mun. Dans un discours-programme prononcé à la réunion des comités de l'*Action libérale populaire*, il y a quelques semaines, M. Jacques Piou, a réclamé "la revision constitutionnelle, la réforme électorale et administrative, la pacification religieuse par la liberté et le droit commun, la décentralisation, grâce à des organismes indépendants, et un code du travail." Le distingué chef de l'*Action libérale populaire*, qui a mené tant de bons combats, à la Chambre, pour la liberté religieuse, déclare "qu'il ne peut s'agir, après la paix, de l'union sacrée des temps de guerre ; elle n'est plus possible. Ce qui est possible, c'est une large entente patriotique qui assurerait, avec le concours d'un gouvernement énergique, l'exécution intégrale du traité de Versailles, le maintien de l'ordre et des libertés publiques, et ren-

draît impossible tout essai de dictature de la part d'une classe, tout accaparement par l'État des moyens de production." Le groupe de l'*Action libérale populaire* compte actuellement une centaine de députés, la plupart catholiques. "Notre devoir est tracé, concluait M. Jacques Piou, à la réunion plénière des comités de l'*Action libérale*. Si ce bloc national se forme sur ce programme d'ordre et de salut public, nous en serons, et nous lui apporterons le concours d'un dévouement et d'un loyalisme, qui ont fait plus d'une fois leur preuve. S'il est irréalisable, grâce à d'anciennes hostilités et à d'incurables préventions, nous garderons notre liberté d'action, mais ne désertions pas. Nous ferons appel à nos plus proches voisins, et, avec eux, nous nous jetterons dans la mêlée, sous nos bannières, décidés à remplir jusqu'au bout, et quoi qu'il arrive, nos devoirs de patriotes et de croyants."

Encore du côté républicain, mais cette fois beaucoup moins conservateur, il faut signaler quelques groupements nouveaux tels que la *Ligue civique*, l'*Association nationale pour l'organisation de la Démocratie*, la *Ligue régionaliste* de M. Hennessy, la *Démocratie nouvelle* de Lysis et le *Droit du Peuple* sont les deux journaux qui répandent activement les idées de ce qu'on appelle "les nouveaux partis". La *Démocratie nouvelle* demande "l'élimination des politiciens parasites de la république, l'établissement d'un pouvoir responsable et compétent qui gouverne dans l'esprit des institutions libres, l'organisation du contrôle de la nation, qui n'a été jusqu'ici qu'un mythe" et réclame le maintien de "l'État au-dessus des partis"; elle met à la base de sa doctrine "la neutralité religieuse et la liberté des consciences" et proclame qu'"un seul idéal peut créer la civilisation meilleure à laquelle nous aspirons, celui de la science" qu'elle souhaite devoir être "la religion du peuple." Pour la *Démocratie nouvelle*, comme pour tous les groupements démocratiques nouveaux auxquels elle est apparentée, la religion catholique est donc, au point de vue national et social, une quantité négligeable, et "à leurs yeux, elle n'existe et ne doit exister que dans le fond de l'âme individuelle", suivant la juste expression de M. Jean Guiraud, qui avertit les catholiques, dans la *Croix*, de ne pas se laisser fourvoyer par tous ces appels du positivisme démocratique.

Tout à l'extrême gauche républicaine, enfin il y a la *Coalition républicaine*, fédération maçonnique (Ligue des Droits de l'Homme, Ligue de l'Enseignement, etc.) et la cohue socialiste avec ses nuances plus ou moins marqués de la couleur révolutionnaire de son drapeau et sa clique de traîtres, qui sont allés à Kienthal parler avec les Allemands pendant la guerre.—(A suivre.)

ANTONIO HUOT, ptre.